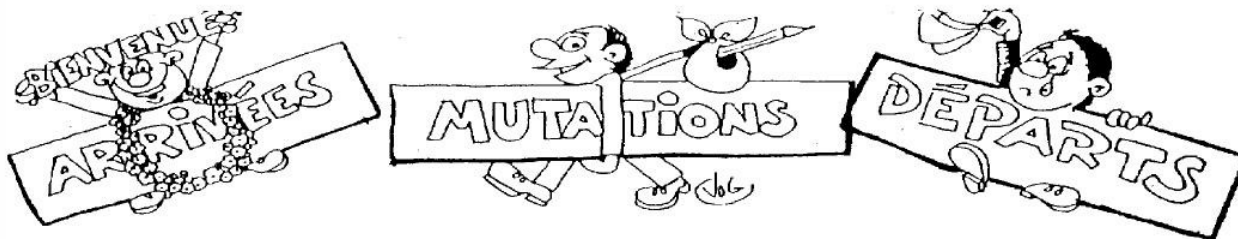


FO : le syndicat qui reste un syndicat

CAPL B et C du 16 novembre 2012

Mouvements de personnels « Gestion Publique »



1) Mouvements de personnels

En l'absence de déclaration liminaire, la direction a commencé par présenter son projet aux membres des CAP Locales.

En réponse, les élus **FO** ont tout d'abord fait valoir que :

- La nouvelle présentation des documents préparatoires présentait quelques lacunes (ancienneté dans l'échelon, situation de famille, domicile, point de départ du délai de séjour) qui ne facilitent pas le travail des CAPistes et qu'il faudrait ajouter à l'avenir.
- Sur la forme, la présentation du projet par l'administration en deux temps (d'abord les mouvements internes, puis les affectations des sorties d'école) étaient contraires à l'exercice pratique tel qu'il doit s'exercer désormais en mode fusionné, c'est-à-dire que c'est leur ancienneté administrative qui doit départager un stagiaire ENFiP d'un interne, comme en filière fiscale. Mais sur le fond, cela ne changeait pas le projet de mouvement soumis en séance.

Puis vos élus **FO** ont défendu 5 améliorations du projet pour les agents, parmi lesquelles 2 étaient également demandées par un autre syndicat. Trois de nos amendements ont été acceptés à l'issue des débats, les 2 autres dossiers n'ayant pas été refusés mais mis en suspens, la direction préférant avoir davantage de cartes en main pour prendre sa décision.

Catégorie B (CAPL n°2)

Voici le mouvement proposé par l'administration à l'issue des débats :

Prénom NOM	ancienne affectation	nouvelle affectation	date d'effet
Non communicable en ligne	ENFiP – B	Paierie départementale	01/10/13
	ENFiP – B	Sérifontaine	01/10/13
	ENFiP – B	Formerie	01/10/13
	ENFiP – B	Saint-Leu-d'Esserent	01/10/13
	ENFiP – B	Pont-Sainte-Maxence	01/10/13
	Compiègne municipale	Retraite	01/01/13
	SIP de Clermont	Retraite	01/02/13
	Noyon	Lassigny	01/04/13
	Creil SIP	Clermont SIP	01/02/13
	DDFiP – Ressources Humaines	Équipe de Renfort Départementale	01/03/13
	Creil municipale	Saint-Just-en-Chaussée	01/01/13
	Noailles	DDFiP – Dépôts et Services Financiers	01/03/13
	Saint-Leu-d'Esserent	Paierie départementale	01/03/13
	Beauvais SIP	DDFiP – Dépôts et Services Financiers	01/01/13
	DDFiP DSF	Beauvais municipale	01/03/13

Résultats des votes : **POUR à l'unanimité, dont 3 F.O.-DGFIP**

Les élus **FO** ont approuvé ce mouvement qui était transparent et qui était amendé de nos propositions.

FO a signalé que dans d'autres départements, les directions locales attendaient d'avoir ventilé les baisses d'effectifs 2013 avant d'affecter les B stagiaires, ce qui paraît raisonnable (et conforme aux dernières recommandations de Bercy). Le Président nous répond que ces baisses sont suffisamment faibles en 2013 dans l'Oise pour qu'il ait pu appréhender l'ensemble et décider en conséquence. Pour **FO**, il y a toujours TROP de suppressions d'emplois. Par ailleurs, les élus doivent connaître tous les éléments utiles à la CAPL quand elle se tient.

Catégorie B (CAPL n°3)

Voici le mouvement proposé par l'administration à l'issue des débats est le suivant :

Prénom NOM	ancienne affectation	nouvelle affectation	date d'effet
Non communicable en ligne	PACTE	Creil municipale	01/12/12
	PACTE	Creil municipale	01/12/12
	PACTE	SIP de Beauvais	01/12/12
	PACTE	Beauvais municipale	01/12/12
	Lassigny	Retraite	11/12/12
	Clermont municipale	Retraite	01/03/13
	DDFiP ERD	Retraite	01/04/13
	Beauvais municipale	Noailles	01/03/13
	Senlis municipale	Chambly	01/01/13
	Creil municipale	DDFiP – Budget Logistique Immobilier	01/12/12
	DDFiP – Dépôts et Services Financiers	DDFiP – Domaines	01/01/13

Résultats des votes : **POUR à l'unanimité, dont 2 F.O.-DGFIP**

FO a voté **POUR** ce mouvement car il était transparent et amendé de nos propositions.

2) État des effectifs du département (gestion publique)

Le déficit atteint **- 12,30** après le mouvement (il était de – 16,50 avant). L'administration espère accueillir des sorties d'école pour combler les vacances. Le détail de la ventilation par poste et par catégorie est disponible sur notre site web départemental. **FO** s'inquiète particulièrement pour certains postes et services :

- le SIP de Beauvais (-1,60 pour 8 implantés),
- Creil Municipale (-7,80 pour 34 implantés),
- le SIP de Senlis (-1,10 pour 4 implantés),
- la paierie départementale (-1,20 pour 16 implantés),
- Beauvais Municipale (-0,90 pour 22 implantés),
- les dépôts de fonds et le BLI qui sont à -2 chacun,
- et tous les postes dont la situation ne paraît pas alarmante sur le papier mais que l'on sait pourtant très difficile.

3) Questions diverses

1- **FO** a posé une question sur les effectifs du service RH qui semblaient oublier quelqu'un. Que nenni, nous a-t-on répondu : la personne manquante est en fait un B chargé de mission en direction. En vertu de quelle décision et depuis quand ? Mystère. Pour **FO**, c'est loin d'être un progrès et cette question sera à nouveau abordée en CTL « emplois ».

2- Le Président a été reçu à la Direction Générale le 8 novembre au sujet des effectifs insuffisants pour faire fonctionner les services de l'Oise. Il aurait obtenu la possibilité de recruter 2 contrats PACTE supplémentaires d'une part, et 1 ou 2 détachements dans des zones non demandées (Creil, ou peut-être Méru) d'autre part.

PACTE signifie « Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, Hospitalières et de l'Etat » ; c'est un mode de recrutement, sans concours, des emplois de catégorie C, pour les jeunes de 16 à 25 ans ou peu diplômés : un contrat en alternance d'1 an leur est proposé, ils suivent une formation et perçoivent une rémunération égale à un pourcentage du traitement minimum de la fonction publique (la première année). Au terme du PACTE et après évaluation concluante de leurs compétences, les jeunes sont titularisés.

3- **FO** a demandé si beaucoup de dossiers de retraite avaient été déposés suite au dispositif « carrières longues ». Il semblerait que oui : une vingtaine ces 15 derniers jours ! Attention, afin que votre dossier soit étudié dans les meilleures conditions par la DRESG, il faut veiller à respecter un délai de gestion de 6 mois avant la date de départ souhaitée. **FO** a rappelé que ce délai de 6 mois n'était en rien réglementaire et que la décision de partir à la retraite ne se prenait pas en claquant des doigts...